

Département de
l'Aude

Arrondissement
de Narbonne

Délibération n°
D2026-04-02-24

Conseillers
municipaux en
exercice : 15

Convocation en
date du
27 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE Conseil Municipal du 02 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Xavier de VOLONTAT**.

Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNERY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BERIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, CERDAN David, DURAND Aurore, CASSIGNAC Fabien, BARLOGIS Estelle, JULIEN Dominique, CARRENO Annie.

Absents : aucun.

Empêchés : VERDALE Olivier.

Procurations : VERDALE Olivier à CARRENO Annie.

Secrétaire de séance : CROS Francette

OBJET : **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE PROCEDURE EN REFERÉ A L'ENCONTRE DE LA SCI**
« LOCATION STL »

Monsieur le Maire rappelle que selon acte notarié de vente avec clause de réserve de propriété en date du 11 avril 2022, la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a vendu à la SCI LOCATION STL le lot n°1 de l'ensemble immobilier dit de « La Distillerie » situé avenue de Talairan à Saint Laurent de la Cabrerisse moyennant un prix payable en 240 mensualités fixes. En cas de non-paiement par l'acquéreur d'une mensualité, la vente était réputée résolue de plein droit. La SCI Location a cessé de régler les mensualités dues en mars 2024, de nombreuses démarches ont été entreprises par la commune comme par le Trésor Public, toutes restées infructueuses pour rétablir la situation. A ce jour, la commune doit engager une procédure judiciaire en référé à l'encontre de la société SCI LOCATION STL pour faire constater l'acquisition de la clause résolutoire et retrouver la pleine propriété et jouissance du local.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la commune à engager la procédure en référé devant le Tribunal Judiciaire de Narbonne. Seuls 14 votes s'expriment pour cette délibération car un membre du conseil a dû quitter temporairement la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Autorise l'engagement de la procédure en référé devant le Tribunal Judiciaire de Narbonne à l'encontre de la SCI LOCATION STL afin de faire constater l'acquisition de la clause résolutoire visant à reconnaître la qualité de propriétaire de la commune.

Mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette procédure et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la procédure.


Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
CROS Francette



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260402-D2026_04_02_24-DE